



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 0115/2025/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Demande du Maire pour avoir une aide aux maires bâtisseurs issue du fonds accélération de la transition écologique dans les territoires

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu le courrier en date du 21 mai 2025 informant les communes de l'aide aux maires bâtisseurs et bâtisseuses,

Vu le cahier accompagnement des porteurs de projet et service instructeurs ;

Le Maire

DÉCIDE

De demander une aide de 287 000 euros à l'Etat pour 5 opérations réalisées sur la commune de Vif pour la construction de 160 Logements dont 72 sociaux.

Fait à VIF, Le 30 JUIN 2025

Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire,



Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.